

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

1) OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet la réglementation des relations contractuelles entre AGRIGESTION et le client dans le cadre des prestations de formation proposées par AGRIGESTION. Pour toute demande ou réclamation, le client peut adresser un courrier à l'adresse suivante : CENTRE DE GESTION AGRICOLE « AGRIGESTION » - 11, rue André et Yvonne MEYNIER CS 66407 – 35064 RENNES CEDEX – Courriel : secretariat@agrigestion.fr

2) INSCRIPTION

Seul un adhérent à AGRIGESTION est autorisé à suivre les formations dispensées par AGRIGESTION. Cela signifie que nos formations sont ouvertes aux agricultrices et agriculteurs, aides familiaux, conjoints collaborateurs et cotisants solidaires reconnus par la MSA dits « contributeurs VIVEA » et à jour de leur cotisation à AGRIGESTION. Les contributeurs VIVEA doivent également être à jour de leur contribution à VIVEA* et ne pas avoir consommé leur forfait annuel de 2 250 € en 2022.

(* Le stage peut être facturé en totalité au stagiaire dans le cas où les cotisations VIVEA ne seraient pas à jour. La régularisation de la situation avant la formation se fait auprès de la MSA)

Nos prix s'entendent TVA 20 % incluse (taux en vigueur). Ils comprennent l'animation et le(s) support(s) remis en séance.

Les frais de repas du déjeuner sont à la charge des participants.

Le nombre de participants est limité à 15 par session. Date limite d'inscription : 10 jours avant chaque session.

- Paiement

Il est impératif de joindre le paiement lors de la demande d'inscription et au plus tard 10 jours avant la date de formation. Cette inscription n'est définitive que si le règlement a été effectué.

- Pénalités

A défaut de respecter les modalités de paiement, une majoration légale sera applicable de plein droit dès le lendemain de la date d'exigibilité du règlement (fixé à un mois suivant la réception de la facture), équivalent à un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal (article 441-6 du Code du Commerce).

3) ANNULATION – ABSENCE

Du fait du client : toute annulation moins de 10 jours avant la tenue de la formation entraînera une facturation de 75 % de la prestation.

Pour toute absence non signalée et non justifiée, 100 % de la prestation reste due par le client.

Du fait d'AGRIGESTION : dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, AGRIGESTION se réserve la possibilité d'ajourner la formation et d'informer les participants au plus tard 10 jours avant la date prévue.

AGRIGESTION vous restituera les sommes déjà versées dans les délais les plus brefs.

AGRIGESTION se réserve le droit de modifier le programme, reporter ou annuler une session de formations si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. Vous serez informés au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation (hors cas d'intempéries ou d'indisponibilité justifiée du formateur).

4) PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont la propriété d'AGRIGESTION. En conséquence, le participant s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'AGRIGESTION.